

## Règlement intérieur du vide-greniers « Les Puces de Mongré » 14 mai 2017

- Le vide-greniers « Les Puces de Mongré » est une manifestation organisée par le Rotary-Club de Villefranche en Beaujolais au profit d'une association locale d'entraide : pour 2017 l'épicerie sociale « 'Oasis d'Amour ».
- Le vide-greniers est limité à 150 exposants. Il se déroule dans le parc de l'établissement scolaire « Notre Dame de Mongré » en extérieur. Aucune salle de repli n'est prévue en cas de pluie.
- **L'installation des stands aura lieu de 6 h à 8 h. La vente sera ouverte au public de 8 h à 18 h. Le démontage des stands et le remballage sont interdits avant la clôture de la manifestation sauf autorisation expresse des organisateurs. L'emplacement doit être laissé à la fin de la journée dans l'état de propreté initial.**
- Les emplacements seront attribués suivant l'ordre d'arrivée, par les placiers des Puces de Mongré. Aucune contestation ne sera admise.
- Aucun véhicule ne pourra circuler sur le site après 8 heures. Les exposants s'engagent à stationner, au plus tard à 8 heures, à l'emplacement indiqué par les organisateurs.
- **La vente de produits alimentaires est formellement interdite. De même, la vente d'armes ou d'animaux est interdite. La vente de marchandises neuves ou de copies est interdite.**
- **Le prix est de 4 euros par mètre linéaire de stand avec un minimum de 2 mètres.** Le passage entre les stands doit être possible.
- **Dans le cas de mauvaises conditions atmosphériques il ne peut être demandé de la part de quiconque un dédommagement de quelque nature que ce soit.**
- Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vols, détériorations, accidents et incidents qui surviendraient pendant cette journée.
- Conformément à la loi, une liste exhaustive des exposants est établie, et laissée à disposition de la gendarmerie ou du commissariat de police, pendant toute la durée du vide-greniers et transmise en mairie dans les 8 jours suivant la manifestation.
- Pour l'inscription ; retourner à l'adresse suivante : Rotary-Club de Villefranche en Beaujolais, Hôtel Plaisance, 96 avenue de la libération, 69400 VILLEFRANCHE, par courrier :
  - La fiche d'inscription
  - Un exemplaire de ce règlement intérieur signé
  - une photocopie de la CNI recto + verso
  - un chèque de 4 euros par mètre linéaire libellé à :  
Rotary-Club de Villefranche en Beaujolais
- Les inscriptions sur place le jour de la manifestation seront possibles en fonction des places libre.

**La participation au vide-greniers implique l'acceptation des dispositions du présent règlement**

**J'atteste sur l'honneur ne participer qu'à 2 manifestations de vide-greniers par an dans la commune ou le département de mon choix.**

Le  
Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »